Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Université de Guyane

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 30/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts[2] :

Anass Nagih, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1er cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1er cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1er cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégialement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Président :	M. Anass Nagih, Université de Lorraine
Expert(e)s :	M. Olivier Ballesta, Université Bordeaux Montaigne M. Pascal Billand, Université de Saint-Etienne M. Jérémy Bourgais, expert étudiant, Université de Poitiers M. Jean de Cointet de Fillain, expert issu du monde socio-économique M. Bernard Heulluy, Université de Lorraine

Le Hcéres était représenté par M. Pierre Courtellemont, conseiller scientifique.

Description de la visite sur site

Date de la visite : 26/01/2021 et 28/01/2021

Organisation de la visite :

Le Hcéres réalise, en vague B de contractualisation, la première évaluation de la mise en œuvre des politiques de formation de 1er cycle des universités. Dans la phase de l'évaluation du bilan de la période considérée, cette évaluation est globale et n'est pas une évaluation du bilan de chaque formation de 1er cycle.

Pour réaliser cette évaluation, le Hcéres s'appuie sur un dossier d'autoévaluation unique produit par l'établissement et des données propres à chaque formation. Ces tableaux de données regroupent des auto-positionnements sur des objectifs de qualité d'une part, et des indicateurs, notamment numériques d'autre part.

Ces données sont complétées par les informations recueillies lors d'une visite de l'établissement comportant deux phases : une rencontre de l'équipe présidentielle (le 26 janvier 2021) et l'audition (le 28 janvier 2021) d'un échantillon de formations déterminé conjointement par le Hcéres et l'université.

La rencontre institutionnelle a impliqué dans un premier échange d'une heure, le Président de l'université, M. Antoine Primerose, la Présidente du CAC, Mme Maria Lony, la Vice-Présidente CA, Mme Ghislaine Prévot, la Vice-Présidente CFVU, Mme Sophie Alby, le Vice-Président Recherche, M. Laurent Linguet, le Vice-Président Numérique, M. Olivier Homand, le Vice-Président Relations internationales, M. Didier Béreau, la Vice-Présidente Culture, Mme Audrey Debibakas, la Directrice DSRVE, Mme Sandra Stanislas, le Directeur ST, M. Ahmed Abbas, le Directeur SJE, M. Frédéric Bondil, le Directrice LSH, Mme Marianne Palisse, le Directeur SANTE, M. Pierre Couppié, le Directeur IUT et CFA, M. Idris Sadli, la Directrice INSPE, Mme Sonia Francius, la Directrice IUFC, Mme Marie-Gabrielle Hadey, le responsable de la DOSIP, M. Biringanine Ndagano et le Contrôleur de Gestion, Mme Pascale Legendry. Cet échange était commun à deux comités du Hcéres, celui en charge de l'évaluation du 1er cycle, et celui en charge de l'évaluation de l'école doctorale. Il a été suivi d'un second échange, d'une heure et demi, avec la même composition, mais sur les seuls aspects liés au 1er cycle, avec le comité du Hcéres chargé de son évaluation.

L'échantillon des formations représente environ 20 % de l'offre de formation. La moitié de cet échantillon a été proposée par le Hcéres, puis la liste a été complétée par l'établissement. Les critères retenus pour établir l'échantillon étaient liés d'une part à une représentativité des différents domaines de formations, des différentes composantes, et des deux types de formation : licence générale et licence professionnelle, et d'autre part, à leur capacité à illustrer les actions de la politique de 1er cycle, dans des situations diverses en matière de mise en œuvre. Ces critères ont conduit à retenir cinq formations listées ci-dessous. Leurs responsables ont été informés des sujets qui seraient plus particulièrement abordés lors des échanges. Des documents de preuve ont été demandés et fournis au comité avant les entretiens.

Compte tenu des restrictions dues à la crise sanitaire, les réunions ont toutes eu lieu à distance par visioconférences selon les modalités préconisées par le Hcéres. La gestion des liens et des accès a été assurée par le Hcéres dans des conditions sécurisées garantissant la confidentialité des propos échangés.

Liste des formations rencontrées :

- Licence *Droit*, représentée par six personnes, dont les responsables de mention et de chaque niveau.
- Licence *Langues étrangères appliquées*, représentée par six personnes, dont les responsables de mention, de filière ou de direction des études.
- Licence *Sciences de la vie et de la Terre*, représentée par huit personnes dont la directrice des études.
- Licence professionnelle *Management et gestion des organisations*, représentée par trois personnes, dont le responsable de mention et la directrice des études.
- Licence professionnelle *Métiers du BTP : génie civil et construction*, représentée par deux personnes dont le responsable de mention.

Présentation

L'offre de formation 1er cycle de l'Université de Guyane regroupe les mentions de licence générale et de licence professionnelle relevant des quatre domaines : Sciences, technologies, santé ; Droit, économie, gestion ; Sciences humaines et sociales ; Arts, lettres et langues. Elle comporte 10 mentions de licence générale et 17 mentions de licence professionnelle (LP) portées par 4 composantes : 1 IUT (Institut universitaire de technologie) et 3 DFR (Département de formation et de recherche) Sciences et technologies (ST) ; Sciences juridiques et économiques (SJE) ; Arts, lettres, langue, sciences humaines et sociales (LSH).

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

L'Université de Guyane met en œuvre plusieurs dispositifs d'information-communication à destination des publics candidats à l'enseignement supérieur. L'établissement participe chaque année à deux forums post bac et organise des journées portes ouvertes. Ces initiatives sont complétées par des actions menées au niveau des composantes. Des visites d'enseignants ont notamment eu lieu dans les lycées de Cayenne et de Saint Laurent du Maroni. Cependant, ce type d'interventions apparait assez limité : une harmonisation et une diffusion des bonnes pratiques sont à encourager entre les différentes composantes. Dans cette perspective, le rôle de la DOSIP (Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle), bien que déjà central, semble devoir être réaffirmé.

La communication de l'offre de formation de 1er cycle repose également sur des ressources en ligne. Ainsi, des brochures et des documents sont accessibles sur le site internet de l'université (guide de l'étudiant, guide des formations…). En outre, le site internet propose une page dédiée à chaque formation qui contient des informations concernant les compétences visées, les modalités d'admission, les programmes et les débouchés ainsi que des vidéos de présentation des formations et du forum lycéen annuel. Des informations plus complètes sont fournies par des livrets spécifiques par licence. En revanche, l'établissement précise qu'il n'a pas été en mesure de produire certains indicateurs liant par exemple le profil des étudiants inscrits et les taux de réussite, pour chacune de ses formations de 1er cycle. La communication de telles informations par l'observatoire de la vie étudiante (OVE) permettrait aux lycéens de faire des choix d'orientation mieux éclairés tout particulièrement au moment de la phase Parcoursup. Cette lacune a d'ailleurs été identifiée par l'établissement comme une action prioritaire et ces informations devraient être accessibles dès la prochaine rentrée universitaire.

Cet enjeu de communication s'inscrit plus largement dans une réflexion sur l'attractivité de l'Université de Guyane au regard d'un contexte territorial singulier. Des bacheliers guyanais en proportion non négligeable quittent ce département ultramarin pour poursuivre leurs études en France métropolitaine, faute de formations correspondant à leur projet, mais peut-être aussi par manque d'informations sur la richesse de l'offre locale. Une interaction renforcée et mieux organisée avec les enseignants du secondaire pourrait améliorer ce dernier point. De plus, la partie ouest de la Guyane affiche un taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur très faible rendant ici plus qu'ailleurs nécessaire un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'orientation. L'engagement de l'Université de Guyane dans la récente mise en place d'un campus connecté (point d'accès organisé à des formations à distance) à Saint-Laurent-du-Maroni traduit la volonté de l'établissement d'être un acteur important du territoire guyanais dans sa diversité.

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

L'Université de Guyane s'est appropriée la question de la personnalisation des parcours au travers d'une note de cadrage des licences flexibles et une charte du tutorat. Ces licences que l'on retrouve aussi sous le terme de L1 (première année de licence) modulable, devraient permettre aux étudiants, dans le cadre d'un contrat pédagogique, d'accomplir leur première année en deux ans et/ou de bénéficier d'un tutorat pédagogique par groupe ou individualisé.

Dans le cadre de la réforme des études de santé, il a été mis en place, en partenariat avec l'Université des Antilles, une licence avec option « accès santé » (L.AS) au sein de la licence *Sciences de la vie et de la Terre* (SVT) avec une capacité d'accueil de 20 étudiants à la rentrée 2020. Le PASS (parcours spécifique accès santé) est proposé, pour une part en visio-conférence depuis l'Université des Antilles.

Ces différents dispositifs sont en général trop récents pour avoir un retour et dresser un bilan en termes de résultats ou d'appropriation par les équipes et les étudiants.

L'architecture de l'offre de formation montre que la quasi-totalité des licences donne accès à un master à l'Université de Guyane même si les flux concernés ne sont pas décrits. Néanmoins, des disparités selon les disciplines existent et les masters MEEF (*Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*), bien que s'appuyant sur des licences diversifiées, offrent parfois la seule poursuite d'études accessible localement après la licence. Des dispositifs de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement sont proposés pour quasiment toutes les licences.

Concernant l'articulation avec les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), le dossier indique les doubles inscriptions conventionnées (une cinquantaine en moyenne). Ces inscriptions concernent 5 licences : *Mathématiques*, SPI (*Sciences pour l'ingénieur*), *Lettres*, *Histoire* et AES (*Administration économique et sociale*). En revanche, il n'est pas fait mention de flux d'étudiants arrivant de ces CPGE à l'Université de Guyane, en poursuite d'étude ou en réorientation.

Le dossier d'auto-évaluation donne la liste des 14 BTS (brevet de technicien supérieur) proposés en Guyane. Il serait souhaitable de connaître le nombre d'élèves validant le BTS chaque année, et parmi ces derniers le nombre de ceux qui poursuivent leurs études à l'Université de Guyane, notamment en licence professionnelle. L'établissement signale un manque de visibilité à cet égard. Les demandes de poursuite d'études des diplômés de BTS sont instruites par les commissions pédagogiques mais l'établissement n'a pas mis en place un cadre conventionnel avec les lycées qui pourrait faciliter les passerelles et sécuriser le parcours des étudiants.

Les licences professionnelles sont pour la moitié environ portées par l'IUT et associées à un DUT (diplôme universitaire de technologie) ; il est encore prématuré sans doute de parler de l'articulation avec le bachelor universitaire de technologie (BUT), même si, en *Génie civil*, il apparait que le choix de parcours du BUT a été coordonné avec la LP.

Les passerelles de licence vers une licence professionnelle ne sont ni décrites ni mesurées. Les flux entrants ne sont pas analysés. En sortie, certaines LP ont 100 % d'insertion professionnelle (intervention sociale) pendant que d'autres affichent un taux élevé de poursuites d'étude, sans que l'on sache si ces poursuites se déroulent à l'Université de Guyane, et selon quelle modalité (en particulier en alternance). Pour la LP MGO (*Management et gestion des organisations*), la poursuite d'études est organisée à l'Université de Guyane en convention avec les IAE (Instituts d'administration des entreprises) de Paris et La Rochelle. Le schéma de l'architecture de l'offre de formation affiche une possibilité de poursuite d'étude en master à l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation). La politique de l'établissement en matière de poursuite d'études après une LP ou un BUT devrait être clairement définie et décrite.

La professionnalisation est présentée comme un enjeu majeur pour la politique de l'établissement. Ainsi, l'Université de Guyane a créé un CFA (Centre de Formation d'Apprentis). En parallèle, elle a fortement renforcé son offre de formation avec l'ouverture, conditionnée au développement de l'alternance, de nouvelles licences professionnelles (passées de 2 à 17 depuis le début du contrat quinquennal) répondant aux attentes du monde socioprofessionnel local.

La formation aux métiers de l'enseignement est à l'Université de Guyane un axe important de la relation licence-master et l'université s'est emparée des différents dispositifs ministériels qui se sont succédés depuis 2016. En complément, un DU (diplôme universitaire) de préprofessionnalisation a été créé. Par ailleurs, l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC) développe des formations qualifiantes ponctuelles, notamment en réponse aux besoins des entreprises, sous forme de DU ou en organisant un DAEU A (diplôme d'accès aux études universitaires à dominante littéraire) professionnalisant. Il est regrettable que l'IUFC ne développe pas son offre de formation en lien étroit avec les autres composantes de formation de l'université.

L'Université de Guyane compte une vingtaine de conventions avec des entreprises, en particulier des secteurs du BTP et des ressources naturelles (notamment forêt).

De façon transversale, et en phase avec la priorité mise sur la professionnalisation des formations, l'université a mis l'accent sur la culture entrepreneuriale et a été lauréate d'un appel à projets « entrepreneuriat étudiants » grâce à son projet PEPITE.

La structuration des formations en blocs de compétences est en général mentionnée, souvent en lien avec la fiche RNCP. Néanmoins, il n'est pas fait mention d'un cadrage par l'établissement. Il s'agit d'un chantier à venir. L'université projette de se mettre en relation avec des personnels d'autres établissements pour bénéficier d'un retour d'expérience.

Pour l'essentiel, l'apport de la recherche à l'offre de formation de 1er cycle découle de la participation d'enseignants-chercheurs aux formations, ainsi que d'actions individuelles (conférences, projets, stages, etc.).

L'internationalisation de l'offre de formation est peu développée au regard de la position géographique de l'université. Elle ne s'appuie pas sur des doubles-diplômes et repose principalement sur la mobilité étudiante. L'université compte 15 partenaires Erasmus dans 10 pays en plus de quelques partenariats bilatéraux en Amérique du Nord et du Sud et en Afrique mais avec peu de réciprocité dans les échanges effectifs. Pour favoriser la mobilité sortante, l'établissement a choisi de fractionner les bourses pour en augmenter le nombre. Les mobilités sortantes pour études concernent principalement les licences LEA (*Langues étrangères appliquées*) et LLCER (*Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*) et celles pour stages concernent principalement la licence LEA.

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

L'Université de Guyane a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers la réussite dans le cadre de la loi ORE (loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants). En fonction du profil du candidat, l'admission en première année de licence peut se faire sous conditions (« oui si ») et elle prévoit dans ce cas des modalités très différentes selon les formations : tutorat étudiant, tutorat pédagogique dispensé par des enseignants, cours de soutien et L1 effectuée en deux ans (licence flexible). Cet allongement de la durée d'études concerne les licences des DFR LSH et ST. À ce stade de leur mise en œuvre, les licences flexibles invitent à favoriser le partage d'expérience entre les équipes pédagogiques (différences notables entre les licences SVT et *Histoire* par exemple) et à procéder le cas échéant à des ajustements en tenant compte également du retour des étudiants concernés. Le tutorat étudiant occupe aussi une place importante dans les dispositifs de soutien alors que l'établissement souligne par ailleurs des difficultés en matière de recrutement et de motivation. L'établissement s'est emparé du problème et projette de mettre en place des formations pour les tuteurs étudiants.

Chaque composante dispose de directeurs d'études qui interviennent notamment dans la phase de sélection des dossiers Parcoursup. Leur mission est désormais valorisée grâce aux financements ORE mais il reste encore à mener un travail d'harmonisation au sein de l'établissement. En revanche, le contrat pédagogique de réussite n'a pas encore été mis en place. Il devrait l'être à la rentrée prochaine et permettre de renforcer le suivi individualisé des étudiants dans un contexte local marqué par un niveau élevé de décrochage en L1. D'autres mesures sont attendues qui permettront aux étudiants de mieux valoriser leur parcours : le supplément au diplôme et le relevé de compétences acquises en cas de non obtention du diplôme.

L'Université de Guyane développe sa politique d'accueil des publics spécifiques. Les étudiants en situation de handicap bénéficient ainsi des aménagements classiques qui visent à faciliter le suivi des enseignements et les évaluations. Un schéma directeur du handicap sera prochainement rédigé par la chargée de mission handicap. En ce qui concerne le public de la FTLV (formation tout au long de la vie), il est noté la faiblesse des interactions entre les formatons universitaires de 1er cycle et l'IUFC et la nécessité d'un travail conjoint pour développer la validation des acquis de l'expérience.

L'hybridation des enseignements est identifiée comme un levier en faveur de la réussite étudiante. L'établissement a développé ses équipements numériques et a ainsi pu mettre en œuvre plusieurs dispositifs (ressources numériques, tests de positionnement...). Une part significative d'étudiants a indiqué ne pas disposer de matériel informatique/numérique personnel adapté. L'Université indique avoir pris la mesure du problème, par exemple en mettant en place un système de prêt de matériel.

La contribution de la vie étudiante à la réussite est encore embryonnaire et reste à développer. Le dossier identifie en outre la reconnaissance de l'engagement étudiant comme un point faible car trop peu d'étudiants s'empareraient de la procédure existante.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

D'une façon générale, l'Université de Guyane semble manquer de moyens humains pour mesurer la réussite des étudiants et le devenir des diplômés. Il n'existe pas d'observatoire de l'insertion professionnelle à proprement parler.

Concernant la mesure de la réussite des étudiants, l'établissement dispose de données pour la première, deuxième et troisième année (L3) de licence. Pour chaque année, le taux de réussite est connu à trois niveaux : au niveau de l'ensemble des étudiants, au niveau de l'ensemble des étudiants inscrits dans chaque composante, et au niveau de l'ensemble des étudiants inscrits dans chaque formation. Les taux de réussite selon le baccalauréat obtenu (général, technologique, professionnel) ne sont pas indiqués. L'établissement mesure également la réussite de la licence en trois ans. Il serait souhaitable de connaitre le taux de réussite de la licence en quatre ans, de manière générale, et plus spécifiquement, à l'avenir, celui des licences flexibles. En outre, il pourrait être utile de disposer d'informations sur le devenir des nombreux étudiants inscrits en L1, qu'on ne retrouve pas en L3 et qui ne valident pas la licence : réorientation, entrée dans la vie active, etc.

Dans le cadre du dispositif Parcoursup, l'université a accepté des élèves avec la mention « oui si ». Il serait souhaitable de disposer de statistiques sur les résultats des élèves ayant intégré l'université sous cette condition : taux de réussite aux examens, taux d'abandon durant l'année universitaire…, et ce en prenant en compte des critères tels que le type de baccalauréat. De même, l'établissement délivre le DAEU : il serait utile de connaître le nombre de diplômés, et parmi ces diplômés le nombre de ceux qui poursuivent leurs études en licence et leur réussite.

Concernant le devenir des étudiants de 1er cycle en termes d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études, l'établissement dispose de peu d'informations. En outre, au niveau de chaque formation, les responsables ne semblent pas assurer un suivi systématique du devenir des diplômés.

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

L'établissement attache une grande importance à la formation de ses personnels, en lien avec les nouvelles technologies.

Une réflexion a été conduite à ce sujet et une proposition a été élaborée pour les enseignants-chercheurs nouvellement nommés. Cependant, le dossier d'autoévaluation ne précise pas la nature de cette proposition. En outre, du fait de la crise sanitaire, elle n'a pas pu être implémentée.

Depuis cinq ans, l'établissement a consacré de gros efforts à l'accompagnement des enseignants à la transformation pédagogique. Un accent particulier a été mis sur le numérique. Un Service des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (STICE) a été créé. Des référents numériques ont été nommés afin de faire le lien entre les enseignants et les équipe du STICE et le VP « numérique ». Des moyens financiers ont été obtenus pour la formation à la conception de cours hybrides (fondés par exemple sur la pédagogie inversée) et l'acquisition d'équipements. Ainsi, deux conventions ont été passées avec le CNES (Centre national d'études spatiales) dans le cadre du projet TOUCAN (Trajectoires Ouvertes à l'Université via le Campus Numérique) pour le développement du numérique dans les formations. En outre, en octobre 2020, l'établissement a obtenu le soutien du MESRI (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) pour le projet HybR-UG - Hybridation Renforcée à l'Université de Guyane.

L'hybridation des enseignements a été expérimentée avec les étudiants de première année. Il aurait été intéressant de connaître les résultats de cette action, ainsi que les formations et le nombre d'enseignants concernés par la conception et la mise en place de cours hybrides en particulier, dans quelle mesure chacune des composantes s'est appropriée cette hybridation.

Au sein de chaque composante de l'Université de Guyane, il existe des salles pourvues de matériel numérique et des salles de cours simples transformées avec des équipements numériques mobiles. Ces salles sont utilisées afin de réaliser des travaux dirigés, des travaux pratiques ou des cours intégrés. De plus, le Centre en Ressources en Langues met à disposition une salle contenant une trentaine de postes informatiques munis de casques avec micro-intégrés. Le taux d'utilisation de ces salles n'est pas connu.

L'établissement n'indique pas s'il a conduit des opérations d'accompagnement des enseignants à la transformation pédagogique qui ne sont pas fondées sur le numérique, telles par exemple des innovations dans les façons de réaliser les TP (travaux pratiques) en biologie, chimie, mécanique, etc.

Il est à noter que l'e-portfolio pour l'accompagnement des usagers n'est pas encore mis en place.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

L'Université de Guyane, jeune université, a défini tout un ensemble d'opérations regroupées en trois grands axes (administration, formation, recherche) et priorisées sur les premières années d'existence de l'établissement, avec la définition de jalons et d'indicateurs. Ces indicateurs, en particulier sur la réussite et l'insertion professionnelle au niveau licence, sont encore trop incomplets, voire non significatifs, pour permettre une analyse avec un recul suffisant. La volonté est là, mais est freinée par le manque de moyens. À ce stade, il est prématuré de parler d'une démarche qualité systématique ou d'une appropriation collective et intégrée par les équipes. L'organisation de l'assurance qualité n'est pas précisée. Seul l'IUFC a entrepris d'inscrire son activité dans une démarche qualité.

L'Université de Guyane s'est appropriée, au niveau global, la question des conseils de perfectionnement ; ainsi, une note de cadrage a été produite en 2017. La mise en œuvre au niveau des formations n'est pas totale, et le fonctionnement des conseils déjà mis en place n'est pas toujours régulier. Des progrès passent par un suivi systématique de la création et de la tenue de ces conseils, ainsi que la production de comptes-rendus, ce qui permettrait d'avoir à la fois une vision globale de l'activité de ces conseils et une analyse par formation dépassant les seules données chiffrées (par exemple, quel regard porte le conseil de perfectionnement de la LP MGO sur le taux élevé de poursuites d'études ?).

Par ailleurs, différentes actions initiées par l'établissement témoignent d'un souci d'amélioration et de formalisation des procédures. Il s'agit par exemple de la production de notes de cadrages (licence flexible et modulable, contrat pédagogique, tutorat...) et de la réponse à des appels à projets (HybR-UG, TOUCAN, NCU...). En général, ces actions sont trop récentes pour avoir du recul et dépendent d'une appropriation et d'une mise en place réelles au niveau des équipes et des composantes.

L'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants a d'abord été mise en place dans certaines formations à l'initiative des équipes pédagogiques. En 2020, après une phase test, l'Université de Guyane a adopté au niveau de l'établissement une charte d'évaluation ; la mise en œuvre est prévue sous forme numérique via un questionnaire sur la plateforme Moodle, choix qui doit permettre une consolidation au niveau global. Cette action est trop récente pour en tirer un bilan ; néanmoins une analyse de la phase test et du questionnaire utilisé, assez lourd *a priori*, aurait été éclairante pour la suite.

L'évolution de l'offre de formation en cours de mandat a été prise en compte par l'établissement, notamment par la mise en place d'une procédure de modification mineure des maquettes incluant la consultation des conseils de perfectionnement. La cartographie a évolué au cours du contrat quinquennal, avec la fermeture, la non-ouverture ou l'ouverture une année sur deux de certaines LP, en fonction de la capacité d'absorption par le marché du travail ou en raison de la faiblesse des effectifs étudiants. Une consolidation au niveau de l'établissement de toutes ces modifications serait nécessaire.

Par ailleurs, l'IUFC, qui a une réflexion en matière de politique de formation, pourrait être une source d'information sur les besoins socio-économiques, et être moteur pour le développement des coopérations avec les autres composantes de l'établissement, coopérations qui paraissent encore insuffisantes.

En plus d'une approche à partir des besoins socio-économiques, et compte tenu d'une démographie positive, l'analyse de l'activité en matière d'orientation de la DOSIP pourrait être éclairante. À ce propos, la création prévue des conseils de perfectionnement stratégiques, axés notamment sur les besoins du territoire et des professions, est un élément de réponse pertinent.

Conclusion

Principaux points forts

- Politique volontariste de l'établissement (cadrage des actions, lancement de chantiers).
- Prise en compte des spécificités du territoire et de ses enjeux dans la politique d'établissement.
- Professionnalisation du 1er cycle universitaire (LP, DU, alternance et création d'un CFA).
- Développement de l'hybridation des enseignements.
- Expérimentations menées par des équipes pédagogiques dynamiques.

Principaux points faibles

- Faiblesse dans la production, l'analyse et la communication d'indicateurs de suivi, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants.
- Absence d'une démarche qualité systématique et appropriation inégale par les équipes des orientations politiques de l'établissement.
- Impact insuffisant des actions de lutte contre le fort décrochage en L1.
- Retard dans la mise en place de blocs de connaissances et de compétences.
- Faiblesse de l'internationalisation des formations.

Recommandations

L'Université de Guyane, jeune établissement, met progressivement en place les outils visant à mesurer et améliorer la qualité de l'offre de formation. Le manque de recul et de regard global ainsi que certaines faiblesses dans la production d'indicateurs limitent toutefois l'analyse ; d'autant que de nombreuses actions, *a priori* intéressantes, se mettent en place, et ne font pas encore l'objet d'une appropriation complète par les équipes. Il convient de développer les missions d'un observatoire de la vie étudiante et de consolider le rôle de la DOSIP. Dotée de ces outils de pilotage, l'université devra systématiser une démarche qualité de façon à améliorer le lien entre les orientations de l'établissement et la mise en œuvre dans les composantes. L'approche par les compétences doit être un chantier prioritaire pour l'établissement.

Points d'attention

L'attention de l'établissement doit être attirée sur le fait que dans certaines licences professionnelles, une proportion importante d'étudiants poursuit des études en master et que chaque formation doit disposer d'un conseil de perfectionnement. Ces éléments seront examinés lors de l'évaluation du projet d'offre de formation.

Observations de l'établissement

Université de Guyane

Cayenne, le 6 avril 2021

PRESIDENCE
Réf. : Président/AP/SA N° 044/04/21
Dossier suivi par Sophie ALBY
sophie.alby@univ-guyane.fr

Campus de Troubiran - BP 20792
97337 CAYENNE

Le Président

À

HCERES

Objet : Observations relatives à l'évaluation Formation - 1er cycle

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation du 1er Cycle, l'Université de Guyane n'a pas d'observations contradictoires concernant l'évaluation effectuée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Président de l'Université de Guyane
Antoine PRIMEROSE

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres